

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/088

Nomenclature préfecture : 3.3 Locations

Service : Conservatoire de Vigneux-sur-Seine

Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux du Théâtre D. Cardwell conclue avec la commune de Draveil (Répétitions et galas de danse)

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acté.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** que le Conservatoire intercommunal de Vigneux-sur-Seine a besoin de disposer du Théâtre D. Cardwell situé 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) pour l'organisation de répétitions et galas de danse,

**CONSIDERANT** que la Commune de Draveil, propriétaire du lieu, exerce dans ce cadre, une activité d'exploitation et de mise à disposition de lieux de spectacles vivants,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** une convention de mise à disposition du Théâtre D. Cardwell à titre onéreux, avec la Commune de Draveil.

**Article 2 :** La mise à disposition concerne la salle de spectacles, le foyer, les loges et le hall aux dates et horaires suivants :

- Dimanche 16 juin 2024 de 11h00 à 19h00 : spectacle de danse (Répétition générale et représentations à 14h00 et 16h30)
- Mercredi 12 juin 2024 de 14h00 à 22h00 : répétitions des élèves de danse jazz, danse contemporaine et Hip Hop
- Jeudi 13 juin 2024 de 18h00 à 22h00 : Répétitions des élèves de danse classique

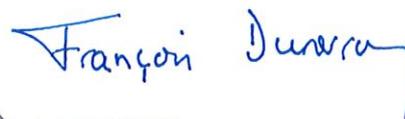
**Article 3 :** La Commune de Draveil fournira le personnel technique nécessaire à l'installation et au bon fonctionnement du matériel d'éclairage et de sonorisation, soit deux régisseurs.

**Article 4 :** Le tarif de location du Théâtre D. Cardwell à Draveil aux dates et horaires susvisés s'élève à 690,00 €.

**Article 5 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**Article 6 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le 15 MAI 2024





François DUROVRY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention de mise à disposition à titre onéreux du Théâtre D. Cardwell conclue avec la commune de Draveil (Répétitions et galas de danse)

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/05/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/05/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-088 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240515-DP2024-088-AU

---

**Date de décision :** 15/05/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations